

## CONSEIL MUNICIPAL

### Procès-Verbal de la Séance du 25 Septembre 2024.

Le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, le 25 Septembre 2024 à 18 Heures 30, selon convocation du 17 Septembre 2024, sous la présidence de M. Alain JOUANNY, Maire.

Présents : JOUANNY Alain, DELPEUCH Dominique, MAILLASSON Amédée, BELLARBRE Marlène, BOUYAT Quentin, LE GALL Jacky, PEYRAT Marie-Christine, PINARDON Monique, QUERAUD Michel, TROMPEAU Séverine

Absents excusés : LABARRE Nathalie, GAGNEUX Jérôme, DRU Marie-Louise, GRIFFON Bernard

Absente : WERKOFF Julia.

Pouvoirs de : Mme LABARRE Nathalie pour Mme DELPEUCH Dominique  
M. GAGNEUX Jérôme pour M. MAILLASSON Amédée  
Mme DRU Marie-Louise pour M. JOUANNY Alain  
M. GRIFFON Bernard pour M. LE GALL Jacky

Le Quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance.

Secrétaire de séance : M. LE GALL Jacky.

M. le Maire fait lecture de l'ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal du 11 Septembre 2024
- 2- Bail du Comptoir des Feuilles
- 3- Compromis de vente M. GRANGE
- 4- Périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat
- 5- Décisions modificatives au Budget de la Commune 2024
- 6- Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)
- 7- Approbation du rapport de la CLECT
- 8- Demande de subventions : travaux de voirie
- 9- Demande de subvention du Comité d'Organisation des Manifestations Sportives
- 10- Questions diverses

Il précise que les points 2 et 3 ne feront pas l'objet de délibérations, mais plutôt d'informations. Les autres informations abordées seront :

- L'ouverture de La Papote
- La compétence assainissement
- Le Citronnier

Mme PEYRAT souhaite avoir des informations sur le Collège.

Adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

### **1 – Approbation du PV du 11 Septembre 2024.**

Adopté à l'unanimité.

## **2 – Périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour créer un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat, il est nécessaire d'obtenir les avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie et de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

Il informe que toutes les 2 ont émis un avis favorable au projet.

Il propose donc au Conseil Municipal de valider le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat au sein duquel la Commune peut exercer son droit de préemption :

- Rue du commerce (côté impair du n° 1 au n° 29, côté pair du n° 2 au n° 24),
- Avenue Jean Jaurès (côté impair du n° 1 au n° 17 bis, côté pair du n° 2 au n° 24),
- Rue Albert Joyeux (côté impair du n° 1 au n° 31, côté pair du n° 2 au n° 28),
- Avenue Colleville (côté impair le n° 1, côté pair du n° 2 au n° 6),
- Place de l'Eglise (du n° 2 au n° 22),
- Voie de la Reine (n° 15 et n° 22),
- Impasse Voie de la Reine (n°2),
- Rue Léon Mercier (côté impair du n° 3 au n° 9),
- Avenue Charles Ferrand (côté impair n° 1 à n° 3).

Adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

## **3 – Décisions modificatives au Budget de la Commune 2024**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 11 Septembre dernier, le Conseil Municipal a décidé de contracter un emprunt afin de financer l'achat de l'immeuble situé 12 Rue du Commerce.

Afin d'intégrer cette opération dans le budget, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget communal 2024 :

<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Objet/Libellé</b>	<b>Montant</b>
<b>Recettes</b>			
16	1641	Emprunt en Euros	300 000.00 €
<b>Dépenses</b>			
21	2131	Achat immeuble 12 Rue du Commerce	300 000.00 €

Adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

## **4 – Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)**

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'un mécanisme de péréquation consistant à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et des communes moins favorisées.

Les possibilités de répartition sont :

	Montant de droit commun	Montant maximal de reversement part EPCI (+ 30 %) (au 2/3)	Montant minimal de reversement part EPCI (- 30%) (au 2/3)	Montant répartition « dérogatoire libre »
Part EPCI	281 696 €	366 205 €	191 187 €	
Part communes membres	434 856 €	350 347 €	519 365 €	
<b>TOTAL</b>	<b>716 552 €</b>	<b>716 552 €</b>	<b>716 552 €</b>	<b>716 552 €</b>

La Communauté de Communes du Haut-Limousin en Marche a opté pour la répartition de droit commun. Ainsi, notre Commune percevra 23 267 € au titre de l'année.

Adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

### **5 – Approbation du rapport de la CLECT**

M. le Maire informe que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie pour décider des allocations compensatrices qui seront reversées à la Communauté de Communes du Haut-Limousin en Marche concernant l'assainissement.

Il précise que la Commune n'est pas concernée, car elle a donné la compétence assainissement au Syndicat Coul Gart Eau, mais il faut néanmoins délibérer sur le rapport établi par la CLECT.

Adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

### **6 – Demandes de subventions pour travaux de voirie**

M. le Maire informe que :

1) la Communauté de Communes prévoit de refaire la voie communale de Virvalais et La Valette. Il rappelle que la partie intérieure des villages est à la charge de la Commune, soit 5 712.50 €.

M. QUERAUD demande quels travaux seront faits sur la voie communale de Virvalais et La Valette.

M. le Maire explique qu'il s'agit du curage des fossés et du dérasement. Pour que la route soit faite entièrement, il faudra 3 années.

2) La Commune a fait refaire la cour du Centre de Secours pour accueillir le Congrès Départemental des Sapeurs-Pompiers pour un montant de 10 540 € H.T.

M. le Maire propose de déposer des demandes de subventions auprès du Conseil Départemental.

Adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

### **7 – Demande de subvention du Comité d'Organisation des Manifestations Sportives**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une manche de la Coupe de France cycliste de Nationale 2 aura lieu le 3 Août 2025 à St-Sulpice.

Il s'agit d'une course de professionnels regroupant 100 à 150 coureurs.

M. le Maire propose de verser une subvention de 2 000 €.

M. MAILLASSON dit que le budget prévisionnel de cette épreuve cycliste s'élève à 12 000 €.

M. BOUYAT demande si nous avons reçu un dossier complet sur les dépenses et leur détail.

M. le Maire répond que non pas pour l'instant, mais que la course doit être inscrite dès maintenant, c'est pour cela qu'il propose 2 000 €.

Il faudra également prévoir plus de barrières et des signaleurs, pour l'instant nous n'avons pas le détail complet de la course.

M. BOUYAT dit que c'est une très bonne chose pour la Commune. Il demande combien de dons des entreprises privées sont attendus.

Mme BELLARBRE dit qu'il faut demander à l'association la même chose que l'on demande aux autres.

Mme PEYRAT demande si les signaleurs seront rémunérés. Elle souhaite aussi un budget détaillé de la manifestation.

M. le Maire constate que le Conseil Municipal est d'accord sur le principe d'octroyer une subvention, mais qu'il souhaite plus de détails.

Ce point sera donc discuté lors d'une prochaine réunion.

\*\*\*\*\*

### **Informations diverses**

➤ Concernant le Collège, Mme PEYRAT demande des explications sur l'article publié dans la presse.

M. le Maire explique qu'un Territoire Educatif Rural concernant les collèges et les écoles primaires a été mis en place dans le Nord de la Haute-Vienne, et que le Rectorat a défini un territoire différent de celui de la Communauté de Communes du Haut-Limousin en Marche. Ainsi, le collège de St-Sulpice-les-Feuilles n'entre pas dans le TER.

Mme DELPEUCH explique que ce plan part du constat que les élèves sortant du collège ont un niveau bas et n'ont pas l'ambition de faire des études supérieures.

M. le Maire ajoute qu'il s'agit d'une enveloppe de 25 000 € sur 3 ans pour permettre des sorties culturelles ou en lien avec des entreprises. Il a dit qu'il était inadmissible que notre collège soit exclu de ce plan. Il estime qu'encore une fois on met de côté le Nord de cette Communauté de Communes. M. le Maire propose qu'une motion soit votée au prochain Conseil Municipal.

Mme BELLARBRE propose de faire un point dans un an.

M. QUERAUD dit que les élèves de notre collège sont certainement plus brillants.

Mme DELPEUCH dit que c'est l'Inspection Académique qui constate que les élèves de ce secteur ont peu d'ambition.

M. QUERAUD demande quelle autorité a le Préfet sur le Rectorat.

M. le Maire explique que lors de la commission pour la suppression de classes, c'est le Préfet qui a décidé.

M. BOUYAT demande combien il y a d'élèves au collège.

Il lui est répondu que la réponse lui sera apportée dès que le Conseil d'Administration du Collège se sera réuni.

Mme DELPEUCH précise que, par contre, en Maternelle, avec une suppression de poste, il y a une classe de 29 élèves. Le vrai problème c'est qu'à la demande de certains Maires de petites communes, désormais, ce sont les Maires qui décident ou non de fermer leur école, quand il ne

reste qu'une seule classe. Et, comme il faut faire des économies on supprime des postes dans les autres écoles.

M. le Maire explique que très souvent les enseignants absents ne sont pas remplacés. Un enseignant qui a une classe de 8 ou 9 élèves est remplacé alors qu'à la Maternelle, l'enseignante qui a 29 élèves, a été absente et non remplacée. Du coup les parents qui le pouvaient ont été invités à récupérer leurs enfants.

M. QUERAUD constate que depuis la rentrée, on nous « rabache » qu'on manque d'enseignants ; autrefois, c'était un métier noble et respecté que les professeurs aimaient. « Connaissez-vous des gens qui vont vers l'enseignement aujourd'hui ? Il n'y a plus d'enseignants qui ont la motivation. »

➤ Ouverture de La Papote :

Mme DELPEUCH informe le Conseil Municipal que le tiers-lieu ouvre le 1<sup>er</sup> Octobre. Il n'y a pas de portes ouvertes tout de suite car le programme est déjà très chargé.

Une publicité et des dépliants expliquant ce qu'est le tiers-lieu seront distribués dans les boîtes aux lettres, en fin de semaine.

Elle informe également que Mme CHABANI, tous les mardis de 10 H à 12 H, dans le cadre du dispositif « Aidant Connect » pourra aider les administrés ou faire à leur place les démarches administratives.

Elle informe également que l'association est agréée « Espace de Vie Sociale » et bénéficie à ce titre d'animations agréées par la Caisse d'Allocations Familiales (exemples : communication non violente, divorce, journée de formation pour les demandeurs d'emploi...).

La Mairie gère la salle de formation, les bureaux de coworking.

Des journées portes ouvertes auront lieu en Novembre, ainsi que l'inauguration officielle.

Mme BELLARBRE demande si un affichage extérieur est prévu.

Mme DELPEUCH dit que oui, et rappelle que c'est un lieu ouvert à tous.

M. le Maire informe que l'association « La Papote » va changer de nom pour différencier le l'association et le lieu géré par la Commune. L'association s'appellera « Les Amis de La Papote ».

Mme DELPEUCH explique qu'une dame est mise à disposition par BNP Paribas, en mécénat compétences, jusqu'à sa retraite en Avril. Cette personne s'occupe des programmes à destination des jeunes.

M. BOUYAT demande si BNP Paribas prend totalement en charge l'emploi de cette personne.

Mme DELPEUCH répond que oui.

M. le Maire informe qu'un système d'ouverture électrique avec code a été installé, ainsi qu'un système d'alarme.

➤ Le Citronnier :

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal a pris une délibération pour acheter Le Citronnier et que depuis, le service de légalité de la Préfecture l'avait informé qu'il fallait l'avis du Service des Domaines car l'achat est supérieur à 180 000 €.

Le Service des Domaines effectuera une visite des lieux le 3 Octobre. Si l'écart entre le prix d'achat décidé par la Commune et l'évaluation du service des Domaines est trop important, il faudra le justifier.

➤ Compétence assainissement :

M. le Maire rappelle :

En 2019, la Commune a transféré la compétence assainissement au syndicat Coul Gart Eau.

Au 1<sup>er</sup> Janvier 2025, cette compétence sera prise par la Communauté de Communes du Haut-Limousin en Marche.

La CCHLEM souhaite que nous lui transférons la compétence assainissement, ce qui engendrera le paiement d'attribution de compensation.

En 2022, une étude a été réalisée pour déterminer les travaux qui auraient dû être faits dans les communes.

A St-Sulpice, les réseaux datent des années 60 et sont unitaires, aujourd'hui il y a obligation d'avoir des réseaux séparatifs. Total des travaux pour St-Sulpice : 3.5 millions d'euros.

Les travaux prioritaires sont la mise aux normes des lagunes (clôtures, système de bassins à changer, travaux aux Granges, sur la mini-station de Puifferat, la clôture n'est pas aux normes).

Sur la lagune de La Peurusse, les clôtures sont estimées à 70 000 €.

Aujourd'hui les allocations compensatrices sont estimées à 300 000 € sur 600 000 € de travaux prioritaires.

M. le Maire pense que les clôtures pourraient être faites par les agents communaux., et qu'il faut transférer l'assainissement à la CCHLEM (le syndicat Coul Gart Eau est d'accord).

Mme DELPEUCH dit que la CCHLEM lissera sur 10 ans les allocations compensatrices et sur 5 ans les travaux et qu'en tout état de cause si nous restions à Coul Gart Eau il faudrait également payer.

M. BOUYAT demande si la Commune ne pourrait pas faire les travaux.

M. le Maire dit que non.

Mme BELLARBRE dit que si la Commune peut négocier une partie des travaux, il faudra s'assurer des mises aux normes.

M. le Maire demande confirmation sur le fait que le Conseil Municipal est d'accord pour qu'il discute pour payer le moins d'allocations compensatrices, et que la Commune effectue elle-même les travaux de clôtures et de changement des regards...

Au prochain Conseil Municipal, il faudra délibérer pour reprendre la compétence assainissement le 31 Décembre 2024 pour que la CCHLEM la reprenne le 1<sup>er</sup> Janvier 2025.

M. QUERAUD est étonné que Coul Gart Eau ne soit pas réticent au fait que notre compétence assainissement parte à la communauté de communes, alors qu'en 2019 il a tout fait pour la récupérer.

Il demande si les lagunes ont été curées.

M. le Maire informe que le syndicat n'a pas fait de travaux. Il faut donc 300 000 € pour les clôtures, le curage des bassins et passer du système de décantation à une plantation de roseaux.

M. QUERAUD s'inquiète « si la CCHLEM gère l'assainissement comme les ordures ménagères, on a du souci à se faire ».

Mme DELPEUCH précise que la Commune n'a pas augmenté les impôts, mais que la CCHLEM devrait le faire pour compenser la création de ce nouveau service.

M. le Maire dit que si on suit l'étude, il faut tout refaire au niveau des lagunes.

M. QUERAUD rappelle que ça fait 10 ans que ça dure.

Mme BELLARBRE dit qu'alors on va payer une somme sur la base d'une étude prévisionnelle, ne faudrait-il pas demander à la communauté de communes de faire les travaux avant de payer...

Mme DELPEUCH dit que le diagnostic liste les travaux à faire.

M. QUERAUD pense qu'il y aura des répercussions sur le prix de l'eau.

Mme DELPEUCH et M. BOUYAT pensent que Coul Gart Eau devrait payer si les travaux ne sont pas faits.

M. le Maire répond qu'on n'a pas le choix c'est une obligation. Il précise que les tarifs de Coul Gart Eau ne sont établis que sur les frais de fonctionnement et pas sur l'investissement.

➤ Le Comptoir des Feuilles

M. GRANGE a renoncé à l'achat, mais il s'avèrerait que l'achat du fonds de commerce d'Arnac La Poste ne soit pas annulé. Comme les deux sont liés, M. GRANGE doit 10 % de la valeur d'achat à la Commune.

M. QUERAUD craint que la boulangerie ne disparaisse...

M. le Maire informe que l'ancien Comptoir des Feuilles est en cessation d'activité et qu'il aurait dû payer un loyer pendant encore 3 ans, mais la Commune ayant un acheteur, a accepté de mettre fin au bail et de ne plus facturer le loyer.

Séance levée à 19 H 53.

Le secrétaire de séance,

J. LE GALL



